

CHUZELLES

informations



Mai – Juin 2008

N° 95

LE MOT DU MAIRE

Dimanche 29 juin, près de 1200 habitants de la vallée étaient présents tout le long de la RD 36, dont plus de 300 sur Chuzelles. Je remercie toutes les personnes et particulièrement les Chuzellois et Chuzelloises qui ont donné un peu de leur temps en cet après midi estival pour démontrer leur opposition à un tracé de fret ferroviaire dans la vallée de la Sévenne. Afin de maintenir la pression jusqu'à la fin de l'année où des décisions devraient être prises, d'autres manifestations seront à prévoir. Je vous donne rendez-vous dès la rentrée.

Vous avez pu constater que depuis fin juin la route de Villette de Vienne (RD 123) est interdite à la circulation, ceci afin de réaliser les travaux de pose d'une conduite de transit d'assainissement. Cette canalisation permettra le raccordement de Luzinay et Villette de Vienne à la Station d'épuration située sur la commune de Reventin Vaugris. Durant les travaux qui auront lieu jusqu'à mi-septembre, une déviation a été mise en place passant par le centre village (hors véhicule supérieur à 26 tonnes). Je vous demande de bien emprunter cette déviation en respectant les limitations de vitesse notamment la zone 30 Km/h "rue de Vienne".

Je vous souhaite à tous et à toutes de bonnes vacances.

Marielle MOREL

Responsable de publication : M.MOREL

Comité de Rédaction : R.ALIX ; C.BOREL ;
L.BUTHION ; A. LE GOUGUEC ; JM.
LUCAS ;
G. TOURNIER





CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 15 mai 2008 :

L'an deux mille huit, le quinze mai, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 09 mai 2008

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, R. ALIX, C. BOREL, L. BUTHION, MT. CARRET, C. COURNU, B. DECHASSE, G. GAVIOT-BLANC, G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, F. LE BOEDEC, A. LE GOUGUEC, JL. LESCOT, JM. LUCAS, MT. ODRAT, G. TOURNIER, A. TRUCHET.

EXCUSES : P. ALLARD donne pouvoir à B. DECHASSE
G. TOURNIER donne pouvoir à MT.ODRAT jusqu'à son arrivée

SECRETARE : C. COURNU

La séance est ouverte à 19H30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2008 :

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

◆ **DELIBERATIONS**

DELIBERATION N°23 : DESIGNATION DES ELUS AUX COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA CAPV :

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner les membres des différentes commissions thématiques de la communauté d'agglomération du pays viennois :

Madame le Maire a étudié les différentes délégations de tous les élus pour s'assurer que tous participent activement à la vie de la commune. Les propositions qu'elle a formulées ont fait l'objet d'une discussion au sein des membres présents, à l'issue de celle-ci, la liste suivante est soumise au vote :

- Economie : M. MOREL
- Transports et déplacements : R. ALIX
- Cohésion sociale : B. DECHASSE
- Administration générale-personnel :L.BUTHION
- Equipements sportifs : MT. CARRET
- Travaux : F. LE BOEDEC
- Habitat : MT. ODRAT
- Finances : M. MOREL
- Intercommunalité : G. TOURNIER

- Environnement : MT. CARRET et G. GONIN
- Ages de la vie : P. ALLARD

Après délibération, ces désignations sont approuvées à l'unanimité.

DELIBERATION N°24 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU CCAS :

L'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit que les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Les dispositions afférentes à la composition du conseil d'administration des centres communaux d'action sociale (CCAS) et au mode de désignation des administrateurs, élus ou nommés, sont codifiées aux articles L 123-6,

R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'à l'article L.237-1 du code électoral.

Madame le Maire informe l'assemblée que parmi les membres non élus, il doit y avoir :

- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- un représentant des associations de personnes handicapées du département

Des courriers de ces différents organismes ont été adressés en mairie pour proposer des représentants.

Madame le Maire donne lecture des propositions qui sont soumises à discussion.

Les propositions suivantes sont soumises au vote de l'assemblée :

- R. FRANCE, M. GARDAIS, R. JAMAIS, C. MARLIER

Ensuite, Madame le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur la proposition des élus membres de cette commission :

- P. ALLARD, L. BUTHION, MT. CARRET, MT. ODRAT

Après délibération, ces désignations sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité.

DELIBERATION N°25 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Suite aux récentes élections municipales, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission, outre le maire ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Ces derniers sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Cette liste de présentation comporte douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Madame le Maire explique que la liste a été composée en respectant les conditions requises par les services fiscaux, à savoir :

- les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française et âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civiques, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
- le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des quatre taxes directes locales et en tenant compte de l'importance des hameaux existant dans la commune. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.
- d'autre part, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de cent hectares au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts d'une superficie suffisante et faisant l'objet d'une exploitation régulière.

Madame le Maire donne lecture des propositions :

Membres titulaires : Bernard AVALLET, Pierre BOUCHER, Gilles BOURGUIGNON, Michel CARRET, Christian CHANAL, Colette EYMIN, Christiane GAYVALLET, Annie GODET, Nicolas ISOARD, Philippe MOREL, Renée PRAS, Alexandre THOMANN.

Membres suppléants : Jean COLIN, Marie BAUDOUX, Jacky BERTOUCHE, Véronique BIDAUD, Gilbert BRUMANA, Michel DELORME, Muriel DUMOUT, Edmond FOREST, Geneviève GIRAUD, Alain GRANADOS, Sylvie TARAVEL, Jean Michel VALLENT.

Des observations sont faites notamment par MT. CARRET sur le fait qu'il s'agit d'une commission où les informations sont confidentielles et où les membres doivent faire preuve de neutralité ; elle émet des réserves sur certains membres au vu de ces éléments.

Madame le Maire répond que toutes les personnes proposées ont eu connaissance des missions de cette commission et pris leur décision en fonction ; les remarques émises par MT. CARRET mettant en cause les personnes sont injustifiées.

Mme MOREL met la proposition au vote, celle-ci est adoptée par :

- 6 voix CONTRE : R. ALIX, C. BOREL, L. BUTHION, MT. CARRET, JL. LESCOT, JM. LUCAS

- 2 ABSTENTIONS : C. COURNUT, O. HIRSCH

- 11 voix POUR : M. MOREL, P. ALLARD (pouvoir à B. DECHASSE), B. DECHASSE, G. GAVIOT-BLANC, G. GONIN, H. JANIN, F. LE BOEDEC, A. LE GOUGUEC, MT. ODRAT, G. TOURNIER (pouvoir à MT. ODRAT), A. TRUCHET.

DELIBERATION N°26 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES ELECTIONS :

Suite aux élections municipales, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de cette commission. Dans cette commission, doivent siéger un représentant désigné par le Tribunal de Grande Instance de Vienne, et un représentant désigné par le Préfet.

Madame le Maire explique les missions demandées réglementairement à la commission et propose les personnes suivantes :

- pour le Tribunal de Grande Instance : MA. RICHARD déjà présente et qui souhaite poursuivre son mandat
- pour le représentant du Préfet : JF. GARDAIS, G. NAVARRO, A. SYLVAIN

Des observations sont également formulées par MT. CARRET sur ces désignations notamment sur la confidentialité des sujets traités et émet des réserves sur certains membres au vu de cet élément. Madame le Maire précise que les listes électorales sont accessibles à tous les inscrits et qu'elle ne comprend pas les doutes formulés en ce sens.

Les propositions sont soumises au vote et sont adoptées par :

- 1 voix CONTRE : MT. CARRET

- 3 ABSTENTIONS : R. ALIX, C. BOREL, L. BUTHION

- 15 voix POUR : M. MOREL, P. ALLARD (pouvoir à B. DECHASSE), C. COURNUT, B. DECHASSE, G. GAVIOT-BLANC, G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, J.L. LESCOT, JM. LUCAS, F. LE BOEDEC, A. LE GOUGUEC, MT. ODRAT, G. TOURNIER (pouvoir à MT. ODRAT), A. TRUCHET.

DELIBERATION N°27 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS C.D.E.C. :

La Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC) statue sur les demandes d'autorisation de création ou d'extension de commerces de plus de 300 m². Dans un contexte concurrentiel fort, les décisions d'équipement commercial sont de plus en plus attaquées devant le tribunal administratif. C'est pourquoi dans l'éventualité où la commune risque d'être concernée par une demande d'implantation commerciale et afin d'éviter tout risque d'annulation en contentieux, il convient de désigner, par délibération du conseil municipal et conformément aux articles L 2122-17 et L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, deux adjoints susceptibles de représenter le Maire, en cas d'empêchement, lors de cette commission.

Madame le Maire propose aux membres présents les candidatures de F. LE BOEDEC et MT. CARRET.

Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité par l'assemblée.

DELIBERATION N°28 : DESIGNATION DES DIVERS CORRESPONDANTS PREFECTURE DE L'ISERE :

Madame le Maire expose aux membres présents qu'il y a lieu de désigner 3 correspondants au sein de la Préfecture de l'Isère :

- correspondant « sécurité routière » : JL. LESCOT propose sa candidature à ce poste.
- correspondant « défense » : après discussion, H. JANIN se propose candidat

Arrivée à 20H25 de G. TOURNIER.

- correspondant « Eco » : sur proposition de Madame le Maire, C. BOREL accepte cette représentation.

Madame Marielle MOREL informe également l'assemblée qu'il y a lieu de donner les coordonnées téléphoniques de quatre personnes au service de la Préfecture dans le cadre du système GALA (Gestion d'Alerte Locale Automatisée). Ce système d'alerte (des différents risques) fonctionne 24h/24 et permet à la municipalité de mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées. Les personnes désignées sont : M. MOREL, G. GAVIOT-BLANC, F. LE BOEDEC, MT. CARRET.

Ces désignations sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

DELIBERATION N°29 : INDEMNITES AU TRESORIER :

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de délibérer pour demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.

Madame le Maire donne lecture des différents articles de loi relatifs à ces indemnités :

- Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à madame Marie-Odile CLAVEL, receveur municipal, (moyenne des dépenses investissement et fonctionnement des 3 dernières années)
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, soit 500 €
- de lui accorder également l'indemnité annuelle de confection des documents budgétaires soit 46 €

DELIBERATION N°30 : DUREE AMORTISSEMENT RELATIVE AUX SUBVENTIONS COMPTE 204 :

Madame le Maire informe l'assemblée que des modifications ont eu lieu dans la nomenclature comptable M14 concernant le versement des subventions d'équipement à des tiers.

En effet, jusqu'en 2005, le versement des subventions d'équipement à des tiers était comptabilisé en « charges de fonctionnement », depuis 2006, ces subventions d'équipement seront inscrites au compte 204 et devront être amorties dans un délai qui ne peut dépasser 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne morale de droit privé ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Après l'exposé des différents intervenants, le conseil municipal décide des durées d'amortissement suivantes pour les subventions d'équipement :

- 5 ans pour les organismes privés
- 10 ans pour les organismes publics

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°31 : DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Le syndicat d'électricité SE38 a réalisé des travaux sur la route des Folatières et aux Pins. Afin de pouvoir honorer ces dépenses et conformément aux instructions de la trésorerie, ces dépenses doivent être affectées au compte 20417 et non 2315 comme prévu au budget primitif 2008.

Il y a donc lieu de prendre une décision modificative, le montant de ces dépenses s'élève à 80 400 € qui sera transféré du compte 2315 au compte 20417.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

◆ COMPTE RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

❖ Commissions intercommunales :

➤ Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV) :

◆ Bureau communautaire du 15 avril 2008 : M. MOREL

- indemnités du Président, des Vice-présidents et des Conseillers Délégués
- représentation de la CAPV dans les organismes extérieurs

◆ Commission Développement Economique du 24 avril 2008 : M. MOREL

- éléments de bilan et du rapport d'activités 2007
- économie du pays viennois – perspectives 2008
- attribution de lots libres sur la zone des Platières à Chasse sur Rhône

◆ Dispositif d'animation de proximité du 29 avril 2008 : B. DECHASSE et M. MOREL

- rappel de la démarche
- point sur le déroulement de l'étude action (sur Chuzelles, plusieurs groupes de jeunes avec des tranches d'âge différentes)
- pistes d'actions pour l'été

◆ Commission Transport : R. ALIX

- présentation du service : changement de noms L'VA (Lignes de Vienne et Agglomération) remplace SUV et TAD (Transport à la Demande) remplace TADEO.
- inauguration du parking de la gare de Vienne.
- présentation de l'équipe et du nouveau réseau transport urbain viennois (pas d'évolution des tarifs).

◆ Equipements sportifs : B. DECHASSE

- présentation des différents équipements sportifs
- fonctionnement avec la CAPV

➤ Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne (SISLS) (2 réunions) : R. ALIX

- Election du président : B. LOUIS et de ses vice-présidents
- Election de la commission d'appel d'offres
- Indemnités de fonction du Président et au Trésorier
- Historique du fonctionnement de la piscine de Villette de Vienne
- Présentation du personnel
- Visite des locaux

➤ SE 38 : L. BUTHION et F. LE BOEDECE

- élection des membres exécutifs, B. LECHAT a été réélu Président
- indemnités
- délégations au Président
- délégations des membres du bureau : 32 divisés en 5 secteurs (la commune de Chuzelles est représentée au sein du bureau).

➤ SICOGEC : JM. LUCAS et MT. ODRAT

- élection du bureau : JP. RIOULT a été réélu Président (MT. ODRAT a été élue secrétaire)
- délégation au Président et aux Vice-présidents
- indemnités
- présentation du fonctionnement du syndicat (28 gendarmes)
- organisation d'une prochaine visite de la caserne
- beaucoup d'accidents de la route sont liés à l'alcool et à l'utilisation du portable au volant
- bilan de la délinquance locale

➤ SIRCAT : MT. CARRET

- élection du bureau Mme LEMAISSI a été élu Présidente
- indemnités
- élection de la commission d'appel d'offres
- rappel du rôle du SIRCAT
- présentation des différents projets

➤ SYNDICAT DES EAUX DU NORD DE VIENNE : JM. LUCAS et H. JANIN

- élection du bureau, G. PRAS a été élu Président
- élection de la commission d'appel d'offres
- explication sur l'état du réservoir de Villette de Vienne, sur la pose d'une antenne SFR sur le château d'eau de Serpaize
- schéma directeur
- le siège du syndicat est transféré de Chuzelles à Seyssuel
- programmation des prochaines réunions, le vendredi à 9h30

➤ SYNDICAT DES 4 VALLEES : O. HIRSCH et G. GONIN

- élection du bureau, P. CURTAUD a été élu Président
- 5 Vice-présidents dont G. GONIN
- Point sur l'état des lieux notamment l'Abereau, ce sujet est pris au sérieux au niveau du syndicat mais il existe d'importants problèmes financiers. Il serait souhaitable que diverses communes prennent à leur charge certains travaux en attendant d'une solution pour trouver des fonds.
- G. GAVIOT-BLANC signale qu'un courrier vient d'être adressé au Président afin de

programmer une rencontre pour discuter des différents problèmes sur la commune et des projets en cours. Des explications sont données par G. GONIN au sujet du regard de la police des eaux sur ce dossier.

➤ SYSTEPUR : M. MOREL

- élection du président, B. LINAGE, et des membres du bureau
- indemnités
- élection de la commission d'appel d'offres

➤ RENCONTRE AVEC LE CONSEILLER GENERAL : M. MOREL

Le nouveau conseiller général, E. BINET, a organisé une rencontre de présentation du conseil général. Au cours de cette réunion, le sujet relatif au contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) a été évoqué.

➤ PARFER : M. MOREL

Une réunion avec l'association PARFER a eu lieu pour décider des actions à mener en sachant que la réunion décisive sur les 5 possibilités de fuseaux est fixée au 09 juin 2008. Un film a été réalisé pour synthétiser l'impact du passage du FRET. Un tract est en cours de préparation, Différentes actions seront conduites lors de manifestations locales. Deux réunions sont programmées pour sensibiliser la population sur ce dossier :

- le 30 mai à LUZINAY
- le 6 juin à CHUZELLES

❖ Commissions communales :

◆ Urbanisme – voirie et réseaux divers – bâtiments :
réunion 30 avril : G. GAVIOT-BLANC

- présentation des dossiers d'urbanisme en cours avec compétence de la CAPV
- travaux assainissement CAPV 2008 + transit
- travaux voirie 2008
- travaux bâtiments 2008

◆ Bibliothèque : réunion 21 avril : O. HIRSCH et MT. CARRET

- compte rendu d'activités depuis l'ouverture, seuil des 200 adhérents est franchi, bilan positif
- suggestions pour les prochains achats de livres
- permanence d'été, à priori la bibliothèque sera fermée du 26 juillet au 26 août, information à confirmer
- compte-rendu de la réunion « Sang d'Encre »

◆ Vie associative : MT. CARRET

- mise en place de la commission et son fonctionnement
- présentation et explications de toutes les manifestations de l'année
- Caravan'jazz
- vogue et cérémonie du 8 mai

◆ Affaires sociales : M. MOREL

- fonctionnement de la commission
- bilan et actions en cours
- projets

◆ Cadre de vie : R. ALIX et MT. CARRET

- mise en place de la commission
- plan de travail
- prochaines actions (remise en état des sentiers, journée nettoyage, sensibilisation à l'environnement, marché hebdomadaire, ...)
- fleurissement (au niveau du Conseil Général et de la commune)

◆ Informations et communication : M. MOREL

Une réunion sera programmée pour faire le point sur le bulletin municipal et les différentes solutions à envisager pour le tirage – changement du dupli copieur.

DIVERS :

Journée de solidarité :

Madame le Maire donne lecture de la circulaire du centre de gestion relative aux modalités de mise en œuvre de cette journée. Il s'agit d'effectuer 7 heures de travail supplémentaires dans l'année, sans que ces heures ne donnent droit à une rémunération supplémentaire. Cette durée est réduite au prorata du temps de travail pour les agents à temps partiel ou à temps non complet.

Indemnités des élus :

Madame le Maire rappelle à MT. CARRET qu'elle n'a toujours pas reçu de courrier de sa part quant à son refus de percevoir l'indemnité d'adjoint. MT. CARRET souhaite effectivement être remboursée de ses frais d'élus, elle est actuellement en train d'analyser les coûts réels de ceux-ci. Madame le Maire précise que c'est dans ce sens qu'elle lui avait proposée à minima l'indemnité de conseiller municipal. MT. CARRET sollicite un délai supplémentaire afin de faire le bilan sur un mois. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

Autorisation stationnement taxi :

Madame le Maire donne lecture du courrier de la préfecture relatif à une demande d'autorisation de stationnement de taxi ayant reçu un avis favorable. Après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer une place de stationnement sur le parking de la mairie à côté de la petite fontaine.

Amicale des élus :

L'assemblée générale de cette amicale est fixée au 26 mai.

Réunion Conseil Général :

A. VALLINI, président du conseil général invite tous les élus à participer à une réunion d'information le vendredi 23 mai à St Maurice l'Exil sur les politiques du conseil général et l'organisation territoriale des services du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,

Marielle MOREL



CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 11 juin 2008 :

L'an deux mille huit, le onze juin, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 06 juin 2008

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, P. ALLARD, C. BOREL, L. BUTHION, MT. CARRET, C. COURNUT, B. DECHASSE, G. GAVIOT-BLANC, G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, F. LE BOEDÉC, A. LE GOUGUEC, JL. LESCOT, JM. LUCAS, MT. ODRAT, A. TRUCHET.

EXCUSE : R. ALIX donne pouvoir à JM. LUCAS

SECRETAIRE : G. TOURNIER

La séance est ouverte à 19H40

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2008 :

Le compte-rendu de la séance du 15 est approuvé par 18 voix POUR et 1 abstention.

◆ DELIBERATIONS

INDEMNITES ELUS : M. MOREL

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle n'a toujours pas reçu de courrier de la part de MT. CARRET lui notifiant son refus de percevoir les indemnités d'élus comme indiqué lors du conseil municipal du 10 avril 2008. Madame le Maire demande à MT. CARRET de préciser ses intentions. Cette dernière informe l'assemblée qu'elle a sollicité des informations auprès des services de l'Etat et qu'elle est dans l'attente d'une réponse. Madame le Maire rappelle qu'un délai supplémentaire lui a déjà été accordé lors du conseil municipal du 15 mai 2008 et qu'il est temps aujourd'hui de prendre une décision.

Après discussion, MT. CARRET choisit de percevoir l'indemnité d'adjoint conformément à la délibération n°21 du 10 avril 2008 à savoir 11 % de l'indice brut 1015 soit 3 741.25 € X 11 % = 411.54 € mensuel.

Il n'y a donc pas lieu de prendre une nouvelle délibération.

DELIBERATION N°32 : CARAVAN'JAZZ :

MT. CARRET

MT. CARRET rappelle aux membres présents que cette manifestation se déroulera cette année le 8 juillet à Chuzelles. Lors d'une réunion de préparation, les communes de Luzinay, Serpaize, Seyssuel, Villette de Vienne et Chuzelles ont exprimé la volonté d'y participer. Le 5/7 Band et l'Ecole de Musique de Seyssuel/Chuzelles participeront à la première partie de cette manifestation. Il est regrettable que l'école de musique présente seulement des professeurs. Dans le cadre du budget prévisionnel,

chaque commune est appelée à délibérer sur sa participation financière évaluée à environ 300 €.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité pour la participation financière de la commune à concurrence de 300 € et donnent tout pouvoir à madame le Maire pour la signature de tout document administratif et comptable se rapportant à cette manifestation.

DELIBERATION N°33 : CONVENTION CINE ETE : MT. CARRET

MT. CARRET rappelle à l'assemblée la projection du film « DISCO » sur la commune dans le cadre de l'opération « ciné été » le 30 juin au Mille Club (en cas de mauvais temps, repli sur Villette de Vienne).

La commune regrette que son choix sur le film à projeter n'ait pas été retenu. Il est également rappelé qu'il n'y a pas de droit d'entrée pour les spectateurs, les communes de Villette de Vienne et Chuzelles financent cette projection.

Il y a lieu de délibérer pour donner tout pouvoir à madame le Maire pour la signature de la convention qui doit être passée entre la ville de Vienne et la commune de Chuzelles.

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et décide de délibérer.

DELIBERATION N°34 : EXPOSITION A LA BIBLIOTHEQUE

Madame le Maire avec MT. CARRET retracent brièvement l'historique sur ce sujet. Madame la directrice de l'école élémentaire avait sollicité la commune pour la possibilité de faire une exposition « le monde de Frédéric Mansot » à la bibliothèque municipale, exposition en relation avec leur projet d'école. La participation financière devait être partagée entre la commune, l'école élémentaire et le sou des écoles. Suite au désengagement de l'école élémentaire, la commande de l'exposition

ayant déjà été passée, la commune honorera le contrat et participera financièrement à hauteur de 576.10 €. Après discussion, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité. Cette dépense sera imputée au compte « fêtes et cérémonies ».

◆ COMPTES-RENDUS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET COMMISSIONS COMMUNALES :

❖ Syndicats intercommunaux :

➤ Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise : M. MOREL

Deux réunions publiques ont eu lieu dans la vallée de la Sévenne pour informer les populations de l'évolution de ce dossier. Le comité de pilotage s'est réuni le 9 juin à la préfecture du Rhône, de nombreux habitants des vallées de la Sévenne et de l'Ozon étaient présents. Des représentants de l'association PARFER et de la communauté d'agglomération du pays viennois étaient associés pour la première fois à ce comité.

Il en ressort que sur la partie sud sept tracés sont identifiés. Toutefois, les tracés de l'Ozon et de la Sévenne sont très pertinents d'après le Préfet de région.

Lors de ce comité de pilotage, il a été demandé au Préfet de :

- compléter le chiffrage des différents fuseaux en intégrant les aménagements sur les voies existantes
- préciser le nombre de personnes impactées
- prendre en compte la zone SEVESO située dans la vallée
- déterminer le pourcentage de trains se dirigeant vers le site du Sibelin.

Une réunion aura lieu ce jeudi 12 juin à la mairie de Chuzelles avec les maires de la Sévenne, des représentants de Sévenne Environnement et Vigilance afin de déterminer les différentes actions à entreprendre pour montrer l'opposition au tracé dans la Sévenne. La communauté d'agglomération du pays viennois va demander à rencontrer prochainement des techniciens de Réseau Ferré de France.

Lors du prochain comité de pilotage fin décembre, une décision sera prise, pour être ensuite entérinée par le Ministre.

➤ Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne : G. GAVIOT-BLANC

Lors de la réunion du 06 juin, il a été procédé à l'élection d'un deuxième vice-président : G. GAVIOT-BLANC. L'adresse du siège du Syndicat est désormais à Seyssuel. Le programme des travaux 2008 a été présenté. Le contrat d'affermage avec la SDEI expire fin 2008.

➤ Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (C.A.P.V.) :

◆ Commission cohésion sociale : B. DECHASSE

Lors de cette première réunion, le fonctionnement de la Communauté d'agglomération du Pays Viennois ainsi que celui de la commission ont été présentés de même que l'organigramme.

◆ Dispositif Jeunes : B. DECHASSE

Concernant les chantiers d'été, seule la commune de Chuzelles a proposé des actions.

◆ Petite Enfance : P. ALLARD

Création de l'Équipement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) dans la Sévenne : un rappel du contexte est fait par Mme CELLARD (Maire de Reventin, Vice-présidente à la CAPV et responsable de la commission « Ages de la Vie »).

Ensuite la commission a validé d'une part les éléments du programme (24 places d'accueil pour le centre multi accueil, associer d'autres fonctions sur le même site tel qu'un relais d'assistante maternelle et un centre aéré) et d'autre part la méthodologie (un comité de suivi du projet avec des élus, les services de la CAF, de la PMI du conseil général de l'Isère, de la CAPV, un comité technique associant des professionnels de la petite enfance, des assistantes maternelles, des parents).

Lors de cette même réunion, il a été remis aux représentants des communes concernées une fiche de critères pour le choix du lieu d'implantation de cet équipement (surface minimum de terrain nécessaire, raccordements aux différents réseaux, proximité des axes de déplacement, accessibilité et sécurité ...), sachant que chaque commune est intéressée et propose un terrain. La décision sera prise début juillet 2008.

◆ Ages de la vie : M. MOREL

Téléalarme : suivi des abonnés et réflexion sur un schéma gérontologique local à l'initiative de la CAPV, car la compétence relève du conseil général.

Équipement d'accueil de Jeunes Enfants (EAJE) : pertinence de la création de deux structures d'accueil de jeunes enfants sur le secteur de la Sévenne et du Saluant.

◆ Conseil Communautaire : M. MOREL

Lors de ce conseil, il a été procédé entre autre au vote du compte administratif 2007 et à l'attribution des subventions aux associations dans le cadre du 1€ par habitant.

Pour Chuzelles, les attributions sont les suivantes :

- Chorale « La Clé des Chants » : 800 €
- Football Club de la Sévenne : 350 €
- Rugby Club de la Sévenne : 300 €

Deux rapports annuels, prix et qualité sur le service public d'élimination des déchets et sur le service public d'assainissement ont été présentés. Ces rapports sont consultables en mairie.

◆ Commission « environnement » : MT. CARRET

La première réunion consistait à l'installation de la commission avec :

- présentation des actions engagées et à engager
- rappel sur la récupération par les déchetteries des appareils électriques et des « piquants »
- ordures ménagères : label qualité
- prochaine information auprès de la population sur le tri des déchets dans les conteneurs sur le tri des déchets dans les conteneurs d'ordures ménagères avec mise en place d'un contrôle lors de la collecte
- campagne « ambroisie » : courant juillet août 2008

- point sur le compostage individuel ; rappel d'une plate forme à Eyzin Pinet

♦ Commission « travaux » : F. LE BOEDEC

Lors de cette réunion, un rappel a été fait sur les mesures mises en place pour le contrôle d'une part de l'assainissement non collectif et d'autre part pour l'assainissement des nouvelles constructions.

Un rappel également des tarifs en cours en matière d'assainissement.

Un point a été fait sur les travaux engagés sur la commune.

♦ Commission « intercommunalité » : G. TOURNIER

La première réunion de ce syndicat a été l'occasion d'expliquer le paysage institutionnel. Une brochure, destinée aux élus rappelant le fonctionnement de la CAPV, paraîtra prochainement.

Concernant l'ADSL, le conseil général s'est engagé à couvrir toutes les zones blanches d'ici la fin de l'année aux moyens de poteaux WIFI.

Théâtre décentralisé : l'opération est reconduite, il faudra étudier la possibilité d'accueillir cette manifestation à Chuzelles.

➤ Syndicat Hydraulique des 4 Vallées du Bas Dauphiné : G. GONIN

Une réunion de bureau ainsi qu'une commission « finances » ont eu lieu. Les membres présents ont fait un état des lieux du passé de ce syndicat, une réunion est prévue avec le Sous-préfet le 20 juin pour discuter du fonctionnement de ce syndicat.

Un nouveau règlement intérieur devrait être mis en place. Concernant l'Abereau, deux techniciennes de ce syndicat ont effectué dernièrement une visite sur place, elles ne souhaitent pas qu'un curage de ce ruisseau soit effectué au risque de fragiliser les assises des ponts en amont et recommandent un achat par la commune des parcelles situées côté sud des berges de l'Abereau. Cela permettrait d'envisager des travaux d'élargissement afin de limiter les risques d'inondation de la voie communale n°2. La commune est toujours dans l'attente d'une réponse au courrier qu'elle a adressée le 15 mai 2008 au Président de ce syndicat sur les différents problèmes répertoriés sur la commune.

➤ Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.) : JM. LUCAS

La composition du nouveau bureau est la suivante :

- MONNIER Jacqui : Président
- FRANCE Raymonde : Vice-présidente
- BAUDOUX Marie et BONNET M. Claude : trésoriers

Le nombre d'heures de travail sur Chuzelles a connu une augmentation de 68 % en 2007 passant de 2470 heures en 2006 (pour 34 familles) à 4165 heures (pour 46 familles) en 2007.

Au vu du bilan financier, les communes devront revoir les subventions attribuées à cette association.

➤ Syndicat d'Electricité 38 (SE 38) : L. BUTHION

Lors de la première réunion de bureau, les membres ont pu assister à une présentation du SE 38 et le budget primitif a été voté ; le 25 juin prochain, le Directeur de ce syndicat se rendra à Chuzelles.

➤ Festival d'Humour : MT, CARRET

Ce festival est organisé par la MJC de Vienne; Lors de la dernière réunion, un bilan de la saison 2008 a été fait (très réussis, tous les spectacles étaient complets) et diverses informations ont été données :

- les propositions pour 2009
- il est envisagé une co-gestion avec une commission composée de deux représentants par commune (élus et non élus).

Sur ce dernier point, le Conseil Municipal doit déterminer ses représentants avant l'ouverture du prochain festival.

❖ Commissions communales :

➤ Personnel communal : B. DECHASSE et MT. ODRAT :

Suite à certains dysfonctionnements, de nouveaux plannings des différentes tâches des employés communaux sont en cours d'élaboration.

DIVERS :

Sécurité aux abords de l'école – centre village :

F. LE BOEDEC et H. JANIN expose le test « Arthur et Zoé » personnage de signalétique pour la sécurité des piétons. Un test grandeur nature a été réalisé au centre du village avec des personnages de « signalisation » sur 2 heures. Sous réserve d'éléments complémentaires et d'informations sur une charge financière à dégager par la commune, sous réserve de disposer d'un essai sur plusieurs jours afin de juger de la pertinence du dispositif de sécurité, la délibération est reportée à un conseil municipal ultérieur.

Remplacement police municipale : M. MOREL

Suite au départ de la policière municipale, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Compte tenu des différentes tâches à effectuer, il est jugé qu'un poste à mi-temps est suffisant. La commune de Seyssuel se trouvant dans la même situation, une discussion a été engagée entre les deux communes. Le recrutement d'une personne commune (policier municipal ou garde-champêtre) à mi-temps sur chaque commune sera réalisé.

Amicale des Elus :

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un représentant à cette amicale.

Proposition délégation pour signature conventions :

Madame le Maire demande au conseil municipal de réfléchir sur la possibilité de lui donner délégation de signature pour des conventions qui arrivent régulièrement en Mairie. La décision sera prise ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,

Marielle MOREL



INFORMATIONS COMMUNALES

LES REPRESENTANTS DE VOTRE COMMUNE AUX DIFFERENTES COMMISSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

	<ul style="list-style-type: none">➤ Economie : MOREL Marielle➤ Transports et déplacements : ALIX Rémy➤ Cohésion sociale : DECHASSE Bruno➤ Administration générale – personnel : BUTHION Lydie➤ Equipements sportifs : CARRET Marie Thérèse➤ Travaux : LE BOEDEC Francis➤ Habitat : ODRAT Marie Thérèse➤ Finances : MOREL Marielle➤ Intercommunalité : TOURNIER Gaëlle➤ Environnement : CARRET Marie Thérèse et GONIN Gilbert➤ Ages de la vie : ALLARD Patrick
---	---

FEUX DE JARDIN : toujours interdits

	<p>La Préfecture de l'Isère nous rappelle l'interdiction pure et simple du brûlage de déchets végétaux des jardins au même titre que tous les dépôts d'ordures ménagères ou déchets quelconques, qu'ils se trouvent sur la voie publique ou sur un terrain privé.</p> <p><i>Article L541-1 du Code de l'environnement.</i></p>
--	--

BRUITS DE VOISINAGE

	<p>A l'approche des beaux jours, il est bon de rappeler que nous devons respecter le repos et le calme des villageois. Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public et tout particulièrement les lieux à forte densité de population (commerces, place du village...).</p>
---	---

HAIES ET PLANTATION

	<p>Nous vous rappelons qu'il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance de 2 mètres de la ligne séparative pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres et à la distance d'un demi mètre pour les autres plantations.</p> <p>Le voisin peut exiger que les arbres plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits conformément à la législation ou prescription trentenaire.</p>
---	--



INFORMATIONS COMMUNALES

SPORTS DE PLEIN AIR...



Depuis 2003, les départements organisent des parcours pédestres, dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée :

Parcourez « Les Balmes Viennoises » dans la vallée de la Sévenne : une boucle qui vous permet de découvrir le château et la chapelle d'Illins, la distillerie de poires en passant par Chuzelles ; cherchez les aétites, ces pierres sombres qui « grelottent » dans les mains...

www.isere-tourisme.com

A VOTRE DISPOSITION DANS VOTRE MAIRIE...



Sont arrivés dans votre mairie :

Le guide touristique 2008/2009 de Vienne / Pays Viennois,
Le guide des visites 2008 Vienne / Pays Viennois,
Le guide des festivals 2008 en Isère,
« Les guides nature du conseil général qui offre cet été du 7 au 28 août
11 sites remarquables de l'Isère »

VOIRIE



Projet d'assainissement « Luzinay, Vilette de Vienne, Chuzelles ».

- A compter du 9 juin 2008 jusqu'au 9 septembre 2008, les travaux d'aménagement d'un regard et d'un collecteur sur la route de Vilette la rendent impraticable :
 - Pour les véhicules légers : la déviation se réalise par la rue de la Croix de Tourmente (RD36), puis par la rue de Vienne.
 - Pour les poids lourds (à partir de 26 tonnes) : la déviation commence rue de la Croix de Tourmente (RD36) pour rejoindre la RN7 jusqu'au rond point d'Estressin (interdiction d'emprunter la rue de Vienne)
- A compter de fin juillet 2008 jusqu'au 9 septembre 2008, les travaux d'aménagement d'un collecteur sur la route de Leveau, demandent
 - Une circulation alternée pour les véhicules légers.
 - Pour les poids lourds, la déviation emprunte à nouveau la nationale 7 pour rejoindre la route de Communay (RD36).



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La commission « affaires sociales » est composée de six élus (Mesdames Buthion, Carret, Odrat et Messieurs Déchasse, Lucas, Allard) que vous pouvez contacter lorsque vous rencontrez au quotidien un problème de différent ordre...

En effet, les membres de cette équipe, sont à votre écoute et font le maximum pour répondre à vos attentes, vous informent et vous conseillent, vous aident vous accompagnent et vous soutiennent dans vos démarches auprès des différents organismes (CAF, CPAM...)

Le travail et les actions de la commission s'adressent à tous, jeunes et moins jeunes, valides ou non, chômeurs, retraités ou personnes en activité, car tous, à un moment de notre vie, pouvons traverser une passe difficile et avons besoin d'un conseil, d'un « coup de pouce » ou simplement d'être écouté...

Nous vous proposons de vous aider et de traiter avec vous différents dossiers tels que :

- Demande d'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- Demande d'aide sociale personnelle ou familiale

- Dossier CMU, RMI, transport....
- Demande de logement locatif
- Dossier COTOREP (Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel)...

En collaboration avec l'**assistante sociale de secteur (Mme Jurdic)**, nous nous efforcerons de répondre à vos besoins.



N'hésitez pas à nous contacter :

Madame Jurdic

Centre d'action médico-social (CAMS)

218 avenue François Mitterrand

38670 Chasse sur Rhône

Tél. : 04 78 73 00 10

Fax : 04 72 49 02 13

Patrick Allard, Mairie de Chuzelles

Permanence : le jeudi de 8h30 à 11h30

Sur rendez vous : le mardi matin ou le vendredi après midi

Tél. : 04 74 16 31 14

Ainsi que tous les membres de la commission

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Mairie de Chuzelles Tél. : 04 74 16 31 14



Au sein de la commission « affaires sociales » 4 élus (Mmes Buthion, Carret, Odrat et Mr Allard) constituent, avec 4 autres personnes non élues mais représentatives de la population chuzelloise le «**Centre Communal d'Action Sociale**», présidée par Mme le maire, Marielle MOREL.

Le CCAS, étudie et traite les dossiers et demandes d'aide qui ne peuvent pas être pris en compte par d'autres services administratifs, et répond à l'urgence des situations particulières.

Les membres de cette commission peuvent être contactés en mairie en ce qui concerne les élus, mais aussi, puisqu'ils résident au village sur leur lieu d'habitation :

Michèle GARDAIS (le Verdier)

Roger JAMAIS (St Hippolyte)

Lydie BUTHION (Le Cloutrier)

Marie Thérèse ODRAT (Thiers)

Chantal MARLIER (lotissement plein sud)

Robert FRANCE (lotissement Tourmente)

Marie Thérèse CARRET (Les Martinières)

Patrick ALLARD (Chemin de Boussole)



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

TELE-ALARME

Le délégué « téléalarme » se tient à votre disposition pour toute information sur le principe de fonctionnement de la téléalarme, sur la démarche à entreprendre pour bénéficier de ce service, sur l'installation, le suivi et le contrôle de votre appareil...

P Allard mairie Tél. : 04 74 16 31 14

CANICULE



Bien que les conditions climatiques soient plutôt bouleversées, pour la cinquième année consécutive, le **plan canicule**, destiné à prévenir les conséquences d'un épisode caniculaire est activé dans le but de mettre en place un dispositif d'alerte et de gestion de crise et d'informer la population.

Nous rappelons que les personnes qui le souhaitent peuvent se faire recenser en mairie afin d'être inscrites comme personnes prioritaires à contacter, à visiter ou à secourir en cas de problème causé par de fortes chaleurs

En cas d'alerte de canicule, évitez l'exposition au soleil, les efforts physiques, alimentez vous et pensez à boire frais.

Dans tous les cas, s'il est prévu de fortes chaleurs et que vous vous interrogez sur votre santé ou celle d'une personne de votre entourage, consultez votre médecin traitant ou votre pharmacien qui pourra vous donner tout conseil utile

INFO (article paru dans TSA Hebdo du 23 mai 2008)



« Petite Enfance : Les assistantes maternelles en mal de reconnaissance »

« Formation insuffisante, défaut d'accompagnement, manque de reconnaissance : tels sont les principaux enseignements de l'étude qualitative réalisée par le CREDOC et la DREES auprès de 61 assistantes maternelles afin de mieux cerner leurs conditions d'exercice dans un contexte de réforme récente de leur statut.

Globalement peu diplômées et disposant d'une faible expérience professionnelle, elles choisissent souvent ce métier « par défaut » plus que par « vocation ». Elles légitiment et valorisent toutefois leur activité par leur savoir-faire et leur responsabilité morale et éducative.

Regrettant que la société ne reconnaisse pas davantage leurs compétences, les AM focalisent leurs demandes sur l'élaboration d'une formation qualifiante. Selon elles, les 60 h de formation réparties sur 5 ans sont insuffisantes pour permettre une capitalisation sérieuse des connaissances. Cette focalisation traduit un besoin plus large d'accompagnement des pratiques quotidiennes. En particulier l'absence de contact avec le référent de la PMI, le plus souvent la puéricultrice, est critiquée. Les AM souhaiteraient quelques conseils pour résoudre les petits soucis quotidiens et un véritable soutien pour les problèmes plus graves de parents ou d'enfants en détresse, dans une situation familiale complexe (maladie, alcoolisme, maltraitance, etc.). Les intéressées ne relèvent pas de difficultés particulières avec les parents mais déplorent un manque global d'information sur le cadre administratif et légal de la profession. A cet égard, **la convention collective de 2005 demeure mal connue**, sauf pour la mensualité et la PAJE. Jugeant leurs revenus insuffisants, notamment au regard de l'amplitude des horaires effectués, elles se montrent inquiètes pour leur retraite. »



ENVIRONNEMENT

« MOI JE TRIE C'EST BON POUR LA PLANETE ».....

Les points d'apport volontaire de déchets sont situés :

- A l'entrée du Mille Club
- A l'angle de la Rue de Seyssuel et du Chemin de Boussole
- Au moulin, route du Leveau



Les bennes peuvent contenir :

COULEUR DE LA BENNE	EMBALLAGES RECYCLABLES	EXEMPLE	OBSERVATIONS
JAUNE « Emballages Ménagers »	Les bouteilles transparentes Les bouteilles de lait et d'huiles... Les bouteilles en plastiques	Bouteilles d'adoucissant, de lessive, de liquide divers, de javel, de produits de toilette... Bouteilles de boissons en plastique	Oter les bouchons et compacter vos bouteilles Interdits : tout ce qui n'est pas bouteilles et flacons (pot de yaourt, pot de crème, sacs plastiques, boîtes à œufs...
	Les briques Les cartonnettes	Les briques alimentaires Les emballages et suremballages en carton	
	Les emballages métalliques	Boîtes de conserves Boîtes de boisson Barquettes en aluminium	
	Les aérosols et les bidons		
BLEUE « Journaux, magazines »	Les papiers	Journaux Magazines Prospectus (Sans leurs enveloppes plastiques)	Interdits : papier cadeau, papier peint, film et sac plastique...
VERTE « Bouteilles et bocaux en verre »	Le verre	Bouteilles en verre Bocaux	Oter les capsules et bouchons Interdits : pot de fleurs, vaisselle, ampoules...

..... « ET JE RESPECTE L'ENVIRONNEMENT »

En aucun cas, ces aires de tri sélectif ne doivent être considérées comme déchetteries. Respecter l'environnement en emportant avec vous les capsules, bouchons, pochettes plastiques ou tout autre matériel non accepté par la collecte ou trop important (gros cartons...). Laissez ces endroits propres !

A toutes fins utiles, nous vous rappelons que les dépôts sauvages sont punis d'une amende pouvant atteindre 1 500€. Les services intercommunautaires de gestion des déchets ont pour mission de rechercher les contrevenants : un courrier leur est adressé afin de les rappeler à l'ordre...

Nous vous rappelons que des déchetteries sont à votre disposition pour les gros encombrants dans les communes suivantes : Villette de Vienne, Chasse sur Rhône, Pont Evêque et Vienne Pour y accéder, une carte d'accès est à demander en mairie.

Information de dernière minute !

Constatant que les poubelles grises d'ordures ménagères contiennent trop de déchets verts, de cartons, de gravats, une campagne d'information va être réalisée par la CAPV.

A l'issue de cette campagne, un autocollant sera apposé sur la poubelle concernée avec les raisons du refus du ramassage des ordures et le numéro de téléphone du service de la CAPV.

Nous vous engageons à plus de vigilance !



ENVIRONNEMENT

COMPOSTEURS



Par le biais du bulletin municipal, la CAPV avait informé les Chuzellois de la mise à disposition de composteurs dans le cadre du tri sélectif.

Vous avez été nombreux à être intéressés par cette initiative et le 16 juin dernier, lors d'une réunion au Mille Club, près de 300 composteurs ont été distribués.

Un geste écologique qui allégera votre poubelle.

Pour toute nouvelle demande de composteur, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie qui regroupera les demandes.

Après la toute récente distribution de composteurs individuels, la proximité de la déchetterie de Villette de Vienne et de Chasse sur Rhône, gageons que les Chuzellois sauront prouver leur sens de l'écologie et de sauvegarde de l'environnement et qu'aucune verbalisation ne sera établie durant les mois à venir.

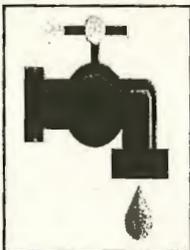
NOS AMIS LES BETES



Nous vous rappelons que la loi du 10 juillet 1976 (arrêté du 24 avril 1979) relative à la Protection de la nature interdit tout ramassage des escargots (Bourgogne et Petits Gris) **avant la date du 1^{er} juillet.**

D'autre part, après cette date, la loi stipule que le ramassage est autorisé pour les espèces Hélix Pomatia (Bourgogne) dont le diamètre de la coquille est égal ou supérieur à 3 cm.

QUALITE DE L'EAU (Distribution Publique)



Le dernier bulletin d'analyse de l'eau de distribution publique a confirmé sa potabilité. Les relevés ont donné les résultats suivants :

- Température : 16° C
- Chlore : 0.20 mg/L
- Coliformes fécaux : 0
- Escherichia Coli : 0
- Streptocoques fécaux : 0

Relevé effectué le 26 mars 2008



A VOTRE DISPOSITION

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vous avez un projet de construction neuve ou de modification de votre installation d'assainissement : voici les démarches obligatoires auprès du Service Public d'assainissement Non Collectif (SPANC) :



- Retirez votre dossier assainissement non collectif auprès de votre mairie
- Préparez vos documents à joindre : plan de masse au 1/500^{lème} ; étude de sol et de définition de filière (contrôle de conception)
- Retournez la Déclaration de commencement de travaux à votre régie (SAUR), qui mandatera un contrôleur. Son avis vous sera envoyé par la CAPV. Cet avis dispose de toutes les modalités pour la mise en conformité de votre installation

Tout au long de sa vie, voici quelques conseils utiles à l'entretien de votre installation :

- Préservez la zone d'épandage de tous les risques de dégradation
- Tout revêtement imperméable est proscrit, ainsi que les cultures, stockages ou circulation de véhicules
- Ne pas obturer les systèmes de ventilation ou d'aération
- Ne pas jeter de produits toxiques
- Nettoyez régulièrement les pré filtres et bacs à graisses
- Faire vidanger la fosse aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les quatre ans

CONSULTANCE ARCHITECTURALE

Information CAPV :



Permanences gratuites de l'architecte conseil du C.A.U.E de l'Isère,

Madame Sylviane PINHEDE
à l'attention des particuliers,
aux jours suivants et sur rendez-vous :

11 et 25 juillet 2008
12 et 26 septembre 2008

Numéro de téléphone : 04 74 78 78 83



PÊLE MÊLE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tél. : 04 74 57 90 97 Fax : 04 74 57 43 08

e-mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8h30 - 11h30

Mercredi : 10h00 - 11h30

Vendredi : 16h00 - 19h00

PASSEPORT ET CARTES D'IDENTITE

Vous trouverez, ci-joint, la validité des divers documents :

Type de justificatifs d'identité		Validité	Coût
Carte d'identité		10 ans	Gratuit
Passeport électronique	- délivré à un majeur	10 ans	60 €
	- délivré à un mineur	5 ans	30 € (plus de 15 ans)



Toute demande doit s'effectuer en mairie joindre les documents suivants (délai moyen de 3 semaines):

- Une copie intégrale de l'acte de naissance (si la personne est mineure, joindre la copie de l'acte de naissance ainsi que la carte d'identité du parent demandeur)
- Vos anciens documents d'identité
- Un justificatif de domicile de mois de 3 mois
- Deux photographies d'identité, dimension 3.5x4.5cm.

Le secrétariat de la mairie reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

ACCIDENT DE PISCINE Soyez irréprochables



Chaque année on déplore encore trop d'accidents dus à des noyades en particulier de jeunes enfants échappant à la surveillance des adultes. La loi n° 2003-9 du 3/01/03 du code de la construction et de l'habitat (art. L128-1 et L128-2) stipule l'obligation faite aux propriétaires de piscine de les équiper d'un système d'alarme et/ou de barrières de sécurité empêchant l'accès aux tout petits.

Rappel :

" Art. L. 152-12. - Le non-respect des dispositions des articles L. 128-1 et L. 128-2 relatifs à la sécurité des piscines est puni de 45 000 euros d'amende..."



PÊLE MÊLE

APPEL A VIGILANCE !



Notre commune connaît depuis quelques années un accroissement de sa population équine, et c'est un plaisir de voir nos prés ainsi peuplés après la raréfaction progressive des bovins.

Toutefois, quelques propriétaires nous ont alertés sur la présence fréquente d'enfants auprès des équidés, à l'intérieur même des enclos.

Outre le fait qu'ils pénètrent sur une propriété privée, il existe surtout un danger pour eux : les chevaux et les ânes sont généralement d'un caractère calme, mais ils n'en restent pas moins en liberté et susceptibles de provoquer un accident pouvant être mortel.

Parents, soyez vigilants !

PRUDENCE !



La période estivale est l'occasion d'un repos bien mérité : quelques conseils précieux pour des vacances sereines :

Ne laissez pas en évidence vos objets de valeurs, bijoux, cartes bancaires et chéquiers, clés, ou toute somme d'argent ; conservez les factures et photographies de vos biens mobiliers de valeurs (meubles, œuvres d'art, bijoux) ; ne laissez pas votre véhicule au ralenti, clé sur le démarreur que ce soit à votre domicile ou sur la voie publique ; donnez vos clés de maison à un proche qui animera votre maison en votre absence et relèvera votre courrier. Pensez au transfert d'appel si c'est possible...ou à appelez la gendarmerie. N'hésitez pas à leur signaler votre absence afin que celle-ci effectue une surveillance régulière.

Signalez toute présence suspecte de personne ou de véhicule à la gendarmerie

PISCINE DE VILLETTE DE VIENNE



Horaire d'ouverture de la piscine de Villette de Vienne du 1^{er} juillet au 17 août :

Du lundi au samedi : de 11 h 30 à 19 h 15

Dimanche : de 10 h 30 à 18 h 45

Tarifs au 1^{er} juillet 2008 :

Enfants de 4 à - 14 ans : 3.00 € (carte de 10 entrées : 19.00 €)

Adultes : 4.00 € (carte de 10 entrées : 32.00 €)

CINE ETE 2008



La municipalité remercie les Chuzellois et les Villettois ainsi que les habitants des communes environnantes qui se sont déplacés en masse sur le parking du Mille Club pour la projection du film « Disco » (près de 300 personnes recensées). Toutes les conditions étaient réunies pour la réussite de cette manifestation : conditions météo idéales, un scénario plein d'humour et une assemblée comblée ! Le Ciné Été à Chuzelles.... Une soirée appréciée !



PÊLE MÊLE

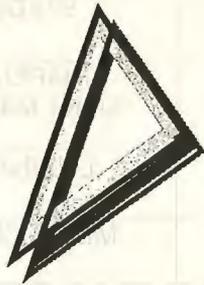
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Après un an de fonctionnement, nous avons dépassé les 200 adhérents. Devant la faible fréquentation le samedi et la modification des calendriers scolaires, nous sommes amenés à repenser les jours de permanence. La bibliothèque sera fermée pendant les congés d'été, à partir du 27 juillet et vous accueillera de nouveau à compter du lundi 25 août 2008 :

**Les lundis, mercredis et vendredis,
De 16h00 à 19h00.**

GILET ET TRIANGLE REGLEMENTAIRES



Par décision ministérielle, il a été décidé de rendre obligatoire la présence, dans tout véhicule en circulation, d'un gilet de sécurité, accessible sans sortir du véhicule (« à portée de main ») et d'un triangle de pré signalisation pour renforcer la sécurité des usagers de la route en cas d'urgence.

Pour que chaque français puisse s'équiper dans les meilleures conditions, un délai supplémentaire a été accordé aux usagers. L'entrée en vigueur des sanctions pour les automobilistes ne sera applicable qu'à compter du 1^{er} octobre 2008 au lieu du 1^{er} juillet 2008 comme annoncé précédemment.

A cette date, le non respect de ces obligations sera passible d'une contravention de 4^{ème} classe (amende forfaitaire de 135€, amende minorée de 90€).

EN CAS DE RISQUE VITAL...



Un conseil médical ?
Une visite à domicile ?
Composez le :
0 810 15 33 33

**Un numéro d'appel unique pour l'Isère en dehors des horaires
d'ouverture des cabinets médicaux**

En cas de risque vital, composez le 15 !

UN NOUVEL ARTISAN SUR NOTRE COMMUNE...



SARL MC CALUM

Peinture intérieure et extérieure – Décoration
Particuliers – Professionnels
Route des Martinières
38 200 CHUZELLES
Tél. : 06 18 40 13 90



La vie associative Chuzelloise

Liste des manifestations prévues sur la commune pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
Mardi 8 juillet	CARAVAN'JAZZ		MILLE CLUB
Jeudi 10 juillet	CONCOURS DE BOULES ABC BOULES		STADE
Samedi 12 Juillet	EXPOSITION « CHUZELLES HISTOIRE ET PATRIMOINE »	14 H 00	CHAPELLE SAINT MAXIME
Dimanche 13 juillet	FEU D'ARTIFICE		LUZINAY
Jeudi 4 septembre	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE INSCRIPTIONS		MILLE CLUB
Samedi 6 septembre	PETANQUE SAINT VINCENT CHUZELLES		AIRE DE PIQUE NIQUE
Samedi 6 septembre	AFR MARCHE		
Dimanche 7 septembre	TOURNOI NICOLAS		STADE
Lundi 8 septembre	ECOLE DE MUSIQUE INSCRIPTIONS	16 H 30	POLETIERES
Samedi 27 septembre	FILM « LA CATHEDRALE SAINT MAURICE » « CHUZELLES HISTOIRE ET PATRIMOINE »	15 H 00	EGLISE DE CHUZELLES

- Les articles des associations (au format d'une demi page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

DON DU SANG



Le 9 juin 2008, l'Etablissement Français du sang a accueilli quelques 70 personnes, qui ont pris de leur temps pour faire un don. Nous notons l'arrivée de 10 nouveaux donateurs.

Merci à toutes et tous !

Prochaine collecte : le lundi 20 octobre 2008.

En espérant vous retrouver toujours plus nombreux ...

VIGILANCE

En réaction au comité de pilotage du projet de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, qui s'est tenu le 9 juin, Vigilance, s'est fortement impliquée aux côtés des communes de la Vallée de la Sévenne et de l'association Sévenne Environnement.

Grâce à la mobilisation de tous, de nombreuses actions ont été réalisées.

Vous l'avez lu dans la presse, la prochaine échéance décisionnelle importante se tiendra en fin d'année 2008.

D'ici là, nous devons rester attentifs et disponibles pour de nouvelles actions, car RFF va durant ces 6 prochains mois, compléter les études de faisabilité du projet et les informations diffusées seront peu nombreuses.

C'est en démontrant notre détermination et notre capacité de mobilisation que nous pourrions influencer sur les décisions à venir.

Nous ne manquerons pas de vous solliciter pour la réalisation de futures actions.

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 30 septembre 2008 à 20h30
Dans une des salles autour du mille club
Point sur les dossiers en cours

Votre contact : Yves Regal Tel 04 74 57 06 20 : regal.yves@wanadoo.fr

CHORALE "La Clé des Chants"

Vendredi 13 juin, deux générations de chanteurs se sont retrouvées à l'église pour offrir un moment musical à un public venu en grand nombre. En effet les classes de CM1 et CM2 de l'école primaire de notre village et notre chorale animaient cette soirée qui débuta par le spectacle des enfants. Madame Brugevin, directrice de l'école primaire, assistée de l'enseignante des CM2 et de l'intervenante musicale, présentait les œuvres qui allaient suivre, résultat du travail musical de l'année. Ce fut un moment très fort, de rythme et de chansons, très apprécié d'un auditoire passionné. La « clé des chants » poursuivait en interprétant un programme court des chants de son répertoire, passant d'un chant italien à un chant populaire slovaque, sans oublier la célèbre « Complainte de Pablo Neruda », ni le très beau chœur de femmes « Démons et Merveilles » dirigé par Rita Bois, paroles de Jacques Prévert, auteur très connu des enfants. Le chœur d'hommes interprétant la chanson populaire 'C'est à boire qu'il nous faut », harmonisée à quatre voix, ne laissa pas non plus le public indifférent. Nombreux sont ceux, parmi les parents d'élèves, pour qui ce concert fut l'occasion de découvrir notre chorale. Les enfants, assis sur le tapis devant la scène, furent très attentifs, notamment grâce aux explications que leur donnait notre chef de chœur Simone Payet. Puis ce fut le moment très attendu du chant commun « L'enfant au tambour » cinquante enfants, trente cinq adultes, bref un beau chœur, le public ne s'y trompa pas, le bis fût impératif.

Tout le monde se retrouvait ensuite au Mille Club pour partager le verre de l'amitié et en profiter pour féliciter les enseignants et les chefs de chœur du travail accompli.

Le « Clé des Chants » s'est également produite dans notre village le 21 juin pour la traditionnelle fête de la musique, accompagnée de la Chorale « Tourn'sol » de Seyssuel.

Si vous souhaitez nous retrouver, notez nos prochains concerts, le Samedi 11 octobre à partir de 14 heures 30, lors d'une rencontre de chorales que nous organisons dans la salle des fêtes de Luzinay, notre village n'ayant pas encore de salle appropriée pour ce genre de manifestations ne mobilisant pas moins de 350 personnes. Ensuite, nous nous produisons le vendredi 14 novembre à 20 h 30 à Serpaize en compagnie de la chorale « Tourn'sol » de Seyssuel et de l'harmonie de Seyssuel Chuzelles.

A bientôt et bonnes vacances à tous.



ECOLE DE MUSIQUE SEYSSUEL-CHUZELLES

INSCRIPTION 2008-2009 : dès 16h30

CHUZELLES : 8 septembre 2008 - Salle des Poletières

SEYSSUEL : 9 septembre 2008 - Ecole de Musique

Extrait de tarif

Eveil = 150 €

Solfège et instrument Cycle I & II = 350 €

Inscription à l'école = 58 €

Les instruments proposés :

- Piano classique et Piano Jazz
- Guitare sèche et basse électrique
- Batterie et percussions
- Flûte, Clarinette,
- Saxophone, Trompette
- et le retour du VIOLON

Eveil musical à partir de 4 ans

Solfège

Ateliers musicaux :

- Traditionnel,
- Variété,
- Rock

Tous les détails sur le blog de l'école de musique :

<http://www.seyssuelmusique.canalblog.com>

e.mail : ecole.seychu@free.fr

CHUZELLES, HISTOIRE ET PATRIMOINE

CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

- Chapelle Saint Maxime le 28 juin : exposition de moulins réalisés par les enfants du Mille Club
A partir de 14 heures
- Chapelle Saint Maxime le 12 juillet : exposition de poupées de porcelaine et vêtements anciens
A partir de 14 heures
- Eglise de Chuzelles le 27 septembre : projection d'un film sur la cathédrale Saint Maurice, joyaux du patrimoine Viennois
A partir de 15 heures



Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) RFF propose 7 tracés

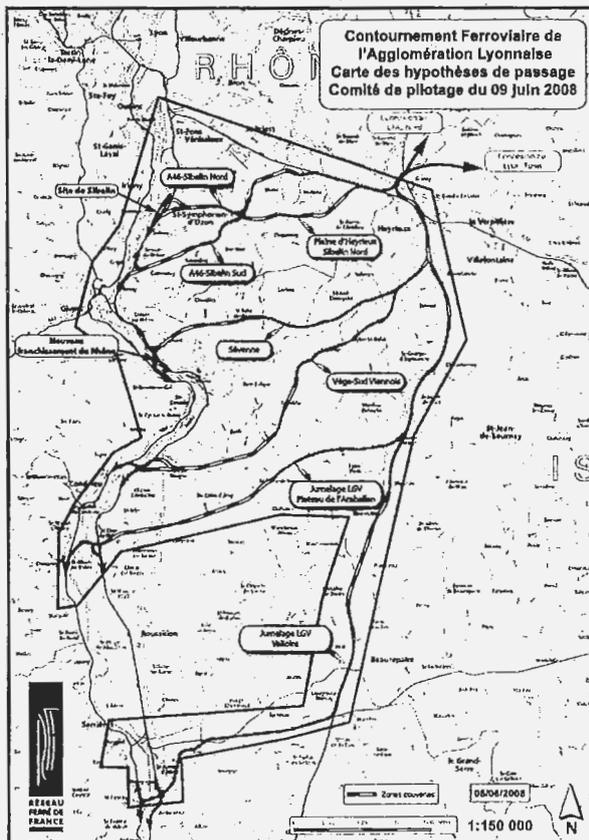
Lors du comité de pilotage du 9 juin dernier, réuni en Préfecture du Rhône, RFF a présenté 7 fuseaux pour le tracé sud du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise. Le Préfet de Région a demandé à RFF de mener des études complémentaires sur l'ensemble de ces tracés afin d'éliminer les moins pertinents pour le prochain comité de pilotage prévu fin 2008.

Tableau de synthèse – comparaison des 7 fuseaux

	estimation (Mds € 2007)	linéaire Ligne nouvelle (km)	linéaire de coupeure nouvelle (km)	longueur approchée tunnel-TC ¹ (km)	longueur approchée viaducs (km)	estimation population ² (hab.)
Jumelage LGV-Valloire	2.8	62	8	18	5	2800
Jumelage LGV-plateau de l'Amballan	2.4	49	16	21	3	1900
Véga Sud viennois	2.4	40	16	22	2.5	1300
Sévenne	1.9	36	18	16	1	1000
Plaine d'Heyrieux Sibelin nord	1.4	24	8	15	1	900
A46-Sibelin sud	1.5	27	6	13	2	500
A46-Sibelin nord	1.4	22	7	10	1	1200

(1): Tranchée Couverte

(2): estimation dans un périmètre de 500 m de part et d'autre de la voie ferrée



Fuseau passant par la vallée de la Sévenne

FONCTIONNALITES

- ◆ Desserte de Sibelin assurée par le CFAL
- ◆ Desserte St Etienne - St Exupéry assurée par Chasse et Givors

INSERTION

- ◆ Habitat concerné: communes au nord et dans la vallée de la Sévenne disposée en hameaux sur le versant sud
- ◆ Franchissement de la vallée de la Sévenne, inventoriée en ZNIEFF et sa zone inondable
- ◆ Traversée du périmètre du captage de Lafayette à St Georges d'Espérance
- ◆ Raccordement à la rive droite du Rhône en viaduc dans un secteur industrialisé

LA VALLEE DE LA SEVENNE SE MOBILISE

Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise

Suite aux deux réunions publiques des 29 mai et 6 juin à Luzinay et Chuzelles, un appel à la mobilisation a été lancé par l'ensemble des maires de la Sévenne (St Just Chaleyssin, Luzinay, Villette de Vienne, Serpaize, Chuzelles et Seyssuel) relayé par les associations Sévenne Environnement et Vigilance.

Manifestation du 9 juin 2008 devant la préfecture du Rhône lors du comité de pilotage



Rassemblement le 19 juin 2008 devant la mairie de Grenay, lors de la présentation par RFF du projet aux élus de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (CCCND)



Et enfin dimanche 29 juin 2008, la chaîne humaine

Avec plus de 1200 personnes déployées le long de la RD 36, cette manifestation a été une grande réussite.



Bulletin tiré à 850 exemplaires
Et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N° 95 - Dépôt légal juin 2008